

Communiqué de presse : Signature de l'avenant à la convention « Uelzechtall »

Dans le cadre de la convention UELZECHTDALL, les administrations communales de Lintgen, de Lorentzweiler, de Mersch, de Steinsel et de Walferdange, d'une part, et le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, ont reconduit, par la signature d'un avenant à la convention « Uelzechtall », leur coopération le 22 novembre 2010, lors d'une conférence de presse à la mairie de Walferdange. Cette reconduction par avenant entrera en vigueur le 1^e janvier 2011 pour une durée de 2 ans.

Dans cette première convention, signée le 13 décembre 2007, les parties prenantes de la convention s'étaient données pour mission de garantir, sur les bases d'une solidarité et d'une collaboration intercommunales accrues, la complémentarité entre les objectifs économiques, écologiques et sociaux d'un développement territorial durable.

Lors de la conférence de presse, le ministre délégué Marco Schank, dans sa fonction de coprésident, a rappelé les projets et travaux entamés dans le cadre de la convention initiale. Ainsi, la Vallée de l'Alzette fait partie des espaces-clefs de l'IVL et est également repris, en tant qu'objectif, dans le Programme directeur d'aménagement du territoire en vue de développer les espaces urbains et ruraux par le biais de coopérations intercommunales.

Par ailleurs, Monsieur le ministre a confirmé que les trois thèmes essentiels retenus dans le cadre de la démarche commune se sont traduits par des projets concrets : ceux du logement par le montage d'un projet de consultation rémunérée pour la création d'un nouveau quartier intercommunal de logements, ceux des transports publics par le lancement d'une étude pour un concept de mobilité régional et ceux de la mise en valeur des espaces verts par la réalisation du tronçon manquant de la piste cyclable entre Lorentzweiler et Lintgen, ainsi que la reprise des discussions concernant le projet de renaturation de l'Alzette dans la continuité de la renaturation existante à Walferdange.

Monsieur le ministre s'est réjoui que d'autres projets aient vu le jour dans le cadre de cette coopération renforcée. Aujourd'hui, les 5 communes de la vallée bénéficient d'un système d'information géographique (SIG) qui est essentiel pour un fonctionnement optimal de l'intercommunalité. A terme, les 5 communes mettront en place ensemble avec l'Etat un SIG régional. De plus, dans le cadre de la convention, des brochures d'information ont été élaborées et distribuées à tous les ménages de la vallée. Finalement, la mise en ligne du site Internet est programmée pour le début de l'année 2011.

Monsieur Albert Henkel, bourgmestre de la commune de Mersch a également témoigné de la bonne coopération et participation d'une délégation du comité de pilotage technique de la convention au jury d'experts pour la consultation rémunérée de Mersch-Gare.

Monsieur Guy Arendt, bourgmestre et coprésident de la vallée s'est félicité du travail qui a été mené dans le cadre de la convention et s'est réjoui de pouvoir présenter aujourd'hui l'avenant à la convention initiale afin de poursuivre, d'affiner et d'approfondir la démarche.

Ainsi, le texte de la convention est maintenu dans son intégralité et précisé sur plusieurs points. La convention initiale a introduit le concept d'objectifs et l'avenant prévoit la concrétisation de ces derniers par des missions concrètes comme, par exemple, la poursuite et le développement de mesures concrètes pour l'amélioration des transports publics dans la vallée, l'exploitation régionale du SIG et l'instauration future d'un partenariat inondations.

Parallèlement, et en complémentarité avec les missions précitées, l'avenant introduit des projets directeurs pour concrétiser et compléter la démarche commune :

- a) Le développement d'un « Leitbild » pour la vallée de l'Alzette traduira une première démarche dans le cadre de l'objectif d'une meilleure cohérence spatiale et urbanistique de la vallée.

- b) Les parties s'engagent à concrétiser la faisabilité technique de la mise en place du système de gestion des emplacements de stationnements sur base du projet-pilote de la convention du Sud-Ouest de l'agglomération de la ville de Luxembourg, avant sa mise en vigueur générale dans le cadre du plan sectoriel « Transports ».
- c) Dans l'optique d'une meilleure efficacité de la convention, les parties de la convention s'engagent à étudier les possibilités et modalités en vue de la création d'une structure administrative et technique commune y relative.

Communiqué par les coprésidents de la convention « Uelzechtdall »: Monsieur le ministre délégué Marco Schank et Monsieur le bourgmestre Guy Arendt.